



REGLEMENT TRAIL du VIEIL-ARMAND / TRAIL DECOUVERTE /

LA PRINTANIERE 2021

Sous réserve de modification suite aux mesures sanitaires liées au COVID 19

Article 1 :

OXYGENE 68 organise le trail du Vieil-Armand, un trail Découverte ainsi que la Printanière le samedi 06 mars 2021.

Distances :

- trail du Vieil-Armand : 25km D+1100m

- trail « Découverte » : 14km D+430m

- la Printanière et « Elle & Lui » : 8.2km D+170m

Date limite d'inscription par internet sur le site de SPORKRONO : jeudi 04 mars minuit.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions se font **uniquement** sur le site sporkrono.fr avec paiement sécurisé par CB et confirmation immédiate par retour mail jusqu'au jeudi 04 mars minuit dans la limite des dossards disponibles : 500 pour le Trail du Vieil-Armand – 200 pour la Printanière – 300 pour le Trail Découverte. Un compteur indique le nombre restant sur le site de sporkrono.fr

Tarif trail du Vieil-Armand : 23€

Tarif trail « Découverte » : 15€

Tarif la Printanière : 10€

Tarif la Printanière «Elle & Lui» : 20€

Le « trail Découverte » est une course qui ne requiert pas de certificat médical mais elle ne sera pas chronométrée et il n'y aura aucun classement.

Article 3 :

Les participants sont tenus de respecter les circuits tracés et balisés par l'organisation, pas de kilométrages affichés sur le parcours.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun débris sur le parcours au risque d'être mis hors course.

Tout coureur ne respectant pas ces points et identifié par un commissaire de course pourra être disqualifié.

Article 4 : Retrait des dossards

Remise des dossards **le vendredi 04 mars de 16h à 18h30 et samedi 06 mars à partir de 13h** à la Cave Vinicole du Vieil-Armand - 1 route de Cernay 68360 SOULTZ-WUENHEIM

Horaires et lieux de départ et d'arrivée :

Départ : A l'arrière de la Cave Vinicole de Soutz-Wuenheim sur la piste cyclable.

Horaires :

- trail du Vieil-Armand : **14h30**
- trail «Découverte» : **15h00**
- la Printanière + « Elle & »Lui » : **15h30**

Toutes les arrivées ont lieu dans les vignes en face de la Cave Vinicole.

Le dossard doit être porté sur l'AVANT et VISIBLE durant toute la course sous peine de disqualification.

Article 5 : Récompenses

Tous les participants seront récompensés par une bouteille de vin d'Alsace ainsi qu'un verre de dégustation offerts par OXYGENE68.

Lots de vin aux 3 premiers du scratch homme et du scratch femme de chacune des courses offerts par la Cave Vinicole du Vieil-Armand.

Article 6 : Ravitaillements et assistance

- trail du Vieil-Armand : ravitaillements vers le 8^{ème} km (Cantine Zeller), le 15^{ème} (Domaine du Hirtz) et le 18^{ème} (Cantine Zeller).
- trail «Découverte» : ravitaillements vers le 8^{ème} km (Cantine Zeller).
- La Printanière : ravitaillement en eau entre le 4^{ème} et le 5^{ème} km.

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Nous vous invitons à emporter votre gobelet personnel réutilisable car il n'y aura pas de gobelets jetables aux ravitaillements.

Un stand « payant » café et gâteaux est également proposé sur l'aire d'arrivée.

Article 7 : Abandon

Le coureur désirant abandonner se signalera à un responsable de poste ou à un serre-file qui barrera le dossard d'un trait de feutre. A ce moment-là il ne fera plus partie des coureurs en course, toutefois il bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée.

Le coureur désirant abandonner et qui ne souhaite pas rejoindre l'aire d'arrivée remettra son dossard barré à un signaleur ou à un serre-file.

Article 8 :

Le trail du Vieil-Armand compte pour le Trophée des Vosges 2021 – catégorie course longue.

Article 9 : Assurance

L'organisateur est couvert par une responsabilité civile auprès de la MACIF mais décline toute **autre** responsabilité. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance « Individuelle Accident » qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

Article 10 : Secours

Les secours seront assurés par l'AFS Buhl. Postes de secours à la Cantine Zeller (8^{ème} et 18^{ème} kms), au Domaine du Hirtz (12^{ème} km) et à l'arrivée.

Article 11 : Remboursement

Maladie – blessure ou accident : L'inscription sera remboursée uniquement sur envoi d'un certificat médical original daté et signé par un médecin. Le document sera envoyé à blog.oxygene68@gmail.com ou par courrier au 24, rue des Vosges – 68700 WATTWILLER. Aucun remboursement ne sera effectué après **le 27 février 2021** en raison des frais fixes engagés par l'organisateur.

Changement de distance : Ils seront pris en compte jusqu'au **27 février 2021** (sous réserve des dossards disponibles).

Article 12 : STOP DECHETS

L'organisateur attire l'attention des concurrents sur le fait qu'aucun déchet ne doit être laissé sur les chemins ou jetés sur les bas-côtés sous peine de disqualification immédiate.

Article 13 : Droit à l'image

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître prises à l'occasion de la manifestation.

Article 14 : Résultats

Les résultats seront affichés ou disponibles sur internet en soirée notamment sur **sporkrono.fr**, **alace-en-courant.com** et **trophee-des-vosges.com**

L'inscription aux courses implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.